

Requ 18 x 137 / 57

ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE.

Toulouse, le 21 Avril 1835.

MONSIEUR LE CURÉ,

Son Exc. M. le Ministre des Cultes, par sa circulaire du 10 de ce mois, nous avertit que le 1.^{er} Mai approche, et qu'à l'occasion de la Fête du Roi, le Gouvernement, qui aime à réclamer le concours de la Religion, se plaît à penser que MM. les Évêques s'empresseront d'offrir leur pieuse intervention.

En conséquence, nous ordonnons qu'une Messe solennelle sera célébrée dans toutes les Églises paroissiales, succursales et annexes, le 1.^{er} du mois de Mai prochain, ou tout autre jour qui sera fixé pour la célébration de la Fête du Roi.

Vous aurez soin de vous entendre avec l'autorité locale pour l'exécution de notre ordre.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon inviolable attachement.

† P. T. D. ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.